

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**N° DEL2022\_07\_11**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**3 Pouvoirs :**

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 novembre 2022

**OBJET** : PERSONNEL ET CONCERTATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Suite à la modification des durées hebdomadaires de service, il convient de mettre à jour le tableau des emplois.

Le comité technique a été consulté le 10 novembre et a émis un avis favorable.

## ETAT des EMPLOIS et des Effectifs de la commune de PLUVIGNER au 17 novembre 2022

EMPLOIS				EFFECTIFS					
Date et N° de délibération portant création ou modification de temps de travail	N° du poste	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Cat.	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut	Temps partiel
<b>DIRECTION GENERALE</b>									
5-juil.-18	DGS 1	Direction générale des services	35h	Adm	A	DGS de communes de 2 000 à 10 000 habitants	DGS de communes de 2 000 à 10 000 habitants	Titulaire	
5-juil.-18	DGS 2	Direction générale des services	35h	Adm	A	Attaché Attaché principal	Attaché principal	Titulaire	
5-juil.-18	DGS 3	Assistante de direction	35h	Adm	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Rédacteur	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire	
5-juil.-18	DGS 4	Animatrice centre multimédia	35h	Cult	B	Assistant de conservation Assistant de conservation principal de 2ème classe Assistant de conservation principal de 1ère classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe	Titulaire	
5-juil.-18	PM 1	Policier municipal	35h	POL	C	Gardien Brigadier Brigadier chef principal	Brigadier chef principal	Titulaire	
7-mars-19	PM 2	Agent-e de surveillance de la voie publique	35h	Techn	C	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>									
5-juil.-18	ST 1	Directeur des services techniques	35h	Techn	A	Ingénieur	Ingénieur	<b>Non Titulaire Art 3-3</b>	
5-juil.-18	ST 2	Secrétaire des services techniques	35h	Adm	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Rédacteur	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	90%
5-juil.-18	ST 3	Responsable du centre technique	35h	Techn	C	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise principal Technicien Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe	Agent de maîtrise principal	Titulaire	
24-juin-21	ST 4	Chargé des projets neufs et rénovation des bâtiments	35h	Techn	C	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe	Technicien	<b>Non Titulaire Art 3-II (contrat de projet) ou Titulaire</b>	

ESPACE VERTS									
5-juil.-18	EV 1	Responsable espaces verts	35h	Techn	C	Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise principal Technicien	Technicien	Titulaire	
5-juil.-18	EV 2	Adjointe au responsable espaces verts	35h	Techn	C	Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Titulaire	
5-juil.-18	EV 3		35 h	Techn	c		Adjoint technique	Titulaire	
5-juil.-18	EV 4	agente des espaces verts	35 h	Techn	c		Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	
5-juil.-18	EV 5		35 h	Techn	c		Adjoint technique principal de 2ème classe	non titulaire	
7-mars-19	EV 8	agente des espaces verts	35 h	Techn	C		Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	
VOIRIE									
29-sept-21	VOIRIE 1	Responsable voirie	35h	Techn	B	Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise principal Technicien			
29-sept-21	VOIRIE 2	agente polyvalente	35h	Techn	C		Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	
29-sept-21	VOIRIE 3	agente polyvalente, conductrice d'engins	35h	Techn	C		Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	
29-sept-21	VOIRIE 4	agente polyvalente	35h	Techn	C		Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	
CENTRE TECHNIQUE									
5-juil.-18	BAT 3	agente polyvalente, peintre	35h	Techn	C		Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	
5-juil.-18	BAT 5	agente polyvalente	35h	Techn	C		Adjoint technique principal de 2ème classe		
5-juil.-18	BAT 9	agente polyvalente, électricienne	35h	Techn	C		Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	
ATELIER									
29-sept-21	ATELIER 1	Chef de garage	35h	Techn	C	Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe Agent de maîtrise	Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	
SPORTS ET MONDE ASSOCIATIF									
29-sept-21	SPORT 1		35 h	Techn	C		Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	
29-sept-21	SPORT 2	agente du complexe sportif et salles	35 h	Techn	C		Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	
29-sept-21	SPORT 3		35h	Techn	C		Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	

SERVICE FINANCES MARCHES PUBLICS									
5-juil.-18	FIN 1	Responsable service Finances Marchés publics	Adm	C	35h	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur	Titulaire	80%
5-juil.-18	FIN 2	Assistante Finances marchés publics	Adm	C	35h	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif	Titulaire	80%
SERVICE RESSOURCES HUMAINES									
5-juil.-18	RH 1	Responsable service Ressources Humaines	Adm	B	35h	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	Titulaire	
5-juil.-18	RH 2	Assistante Ressources Humaines Responsable de la division hygiène des locaux	Adm	C	35h	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire	
7-mars-19	RH 3	Assistante Ressources Humaines Assistante de prévention	Adm	C	28h	Rédacteur principal de 2ème classe	Adjoint administratif	Titulaire	
DIVISION HYGIENE DES LOCAUX									
7-juil.-22	HYG 4	Agente d'entretien et périscolaire	Techn	C	27h	Adjoint technique	Adjoint technique	Titulaire	
29-sept.-21	HYG 6	Agente d'entretien et d'animation	Anim	C	29,25h	Adjoint technique	Adjoint technique	Titulaire	80%
7-juil.-22	HYG 7	Agente d'entretien et périscolaire	Techn	C	24,61h	Adjoint technique	Adjoint technique	Titulaire	
5-juil.-18	HYG 3	Agente d'entretien	Techn	C	32h	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	
29/09/2021	HYG 9	Agente d'entretien et périscolaire	Techn	C	16,80h	Adjoint technique	Adjoint technique	Non Titulaire	
<b>Fin 31/12/2022</b>	HYG 13	Agente d'entretien et périscolaire	Techn	C	28,5h	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	Stagiaire	
17/11/2022									
<b>A/C 01/01/2023</b>									
17-nov.-22	HYG 10	Agente d'entretien et périscolaire	Techn	C	23,59h	Adjoint technique	Adjoint technique	Non Titulaire	
17/11/2022	HYG 11	Agente d'entretien et périscolaire	Techn	C	19,36h	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique	Non Titulaire	
<b>A/C 01/01/2023</b>					<b>17,5h</b>				
27-nov.-22	HYG 12	Agente d'entretien et périscolaire	Techn	C	22,19h	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique	Non Titulaire	

SERVICE ACCUEIL URBANISME								
5-juil.-18	ACC 1	Gestionnaire Urbanisme	35h	Adm	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Rédacteur	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire
5-juil.-18	ACC 2	Gestionnaire Etat civil et assistante Urbanisme	35h	Adm	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire
5-juil.-18	ACC 3	Agent.e chargé.e de l'accueil	35h	Adm	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire
18-juil.-19	ACC 4		Adm	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Stagiaire	
SERVICE ENFANCE JEUNESSE RESTAURATION								
5-juil.-18	EJ1	Responsable service Enfance Jeunesse Restauration	35h	Anim	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Animateur Animateur principal de 2ème classe Animateur principal de 1ère classe	Animateur	Titulaire
DIVISION ANIMATION								
29-sept.-21	ANIM 1	Responsable division animation	35h	Anim	B	Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Animateur Animateur principal 2ème classe	Animateur	Titulaire
5-juil.-18	ANIM 2		Animatrice	35h	Anim	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Adjoint d'animation principal de 2ème classe
29-sept.-21	ANIM 3	Agent.e d'animation	26h	Anim	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Titulaire
29-sept.-21	ANIM 5		20,50h	Anim	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Titulaire
17/11/2022	ANIM 6		27,62h	Anim	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	non titulaire
29-sept.-21	ANIM 7		29h	Anim	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Adjoint d'animation	Titulaire
17/11/2022	ANIM 8		28h	Anim	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Adjoint d'animation	Non Titulaire
17/11/2022	ANIM 8		30h	Anim	C		Adjoint d'animation	Non Titulaire
SCOLAIRE								
5-juil.-18	SCOL 1	Assistante école maternelle	35h	Médoco-Soc	C	ATSEM principal 1ère classe	ATSEM Principal 1ère classe	Titulaire
5-juil.-18	SCOL 2		35h	Médoco-Soc	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM Principal 1ère classe	Titulaire
5-juil.-18	SCOL 3		35h	Médoco-Soc	C	ATSEM principal de 1ère classe	ATSEM Principal 1ère classe	Titulaire
5-juil.-18	SCOL 4		28h	Médoco-Soc	C	Adjoint technique	ATSEM Principal 1ère classe	Titulaire
5-juil.-18	SCOL 5		28h	Médoco-Soc	C	Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe	ATSEM Principal 1ère classe	Titulaire
5-juil.-18	SCOL 6		35h	Techn	C		Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire
17-nov.-22	SCOL 7		28,55	Techn	C		Adjoint technique	Non Titulaire



DIVISION SCOLAIRE									
Date	Poste	Titulaire	Statut	Spécialité	Grade	Classe	Année	Heures	Titulaire
5-jul.-18	EJR 30	Agente périscolaire	Techn		C			21,8h	Titulaire
5-jul.-18	EJR 33		Techn		C			5,4h	Titulaire
5-jul.-18	EJR 21	Agente d'animation	Anim	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C			22,6h	Titulaire
29-sept.-21	EJR 35		Anim		C			7,18h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 36		Anim		C			5,67h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 37		Anim		C			19,43h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 41		Anim		C			13,16h	Non Titulaire
17/11/2022	EJR 46		Anim	Adjoint d'animation	C			10,08h	Non Titulaire
<b>A/C 01/01/2023</b>	EJR 47		Anim	Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C			<b>10,75h</b>	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 49		Anim		C			5,25h	Non Titulaire
29-sept.-21	EJR 50		Techn		C			7,80h	CDI
17/11/2022	<b>A/C 01/01/2023</b>		Techn		C			4,44h	CDI
17-nov.-22	EJR 51		Techn		C			<b>4,55h</b>	CDI
17-nov.-22	EJR 52		Anim		C			7h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 53	Agente périscolaire	Anim		C			4h	Non Titulaire
17/11/2022	EJR 53		Anim		C			11,48h	Non Titulaire
<b>Fin 31/12/2022</b>	EJR 61		Anim		C			6h	Non Titulaire
17/11/2022	<b>AC 01/01/2023</b>		Anim		C			16,60h	Stagiaire
17/11/2022	EJR 54		Anim		C			<b>14,50h</b>	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 55		Anim		C			4,30h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 56		Anim	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C			6,13h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 57		Anim		C			6,08h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 58		Anim		C			9,54h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 59		Anim		C			7,92h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 60		Anim		C			14,95h	Non Titulaire
17-nov.-22	EJR 61		Anim		C			11,03h	Non Titulaire

SERVICE PETITE ENFANCE											
Date	Poste	Responsable service Petite Enfance	35h	Médoco-Soc	A	Puéricultrice hors classe Puéricultrice de classe normale	Puéricultrice hors classe	Titulaire			
17-déc.-20	PE 1	Responsable service Petite Enfance	35h	Médoco-Soc	A	Puéricultrice hors classe Puéricultrice de classe normale	Puéricultrice hors classe	Titulaire			
7-juil.-22	PE 2	Secrétaire du multi-Accueil	28h	Aqim	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif	Titulaire			
7-mars-19	PE 3	Educatrice de jeunes enfants	35h	Médoco-Soc	A	Educatrice de jeunes enfants de 2ème classe	Educatrice de jeunes enfants de 2ème classe	Titulaire			
7-mars-19	PE 4		35h	Médoco-Soc	A		Educatrice de jeunes enfants de 2ème classe	Educatrice de jeunes enfants de 2ème classe	Titulaire		
5-juil.-18	PE 5	Assistante d'accueil petite enfance	35h	Médoco-Soc	C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure Auxiliaire de puériculture de classe normale Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Titulaire	80%		
5-juil.-18	PE 6		35h	Médoco-Soc	C		Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Titulaire		
5-juil.-18	PE 7		35h	Médoco-Soc	C		Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Titulaire		
5-juil.-18	PE 8		35h	Médoco-Soc	C		Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Titulaire		
5-juil.-18	PE 9		35h	Médoco-Soc	C		Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Titulaire		
5-juil.-18	PE 10		35h	Médoco-Soc	C		Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Titulaire		
5-juil.-18	PE 11		35h	Anim	C		Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Titulaire		
24-juin-21	PE 14		26h	Anim	C		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Titulaire		
5-juil.-18	PE 12		Cuisinière	35h	Médoco-Soc		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	
5-juil.-18	PE 13		Lingère	35h	Médoco-Soc		C	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	
SERVICE CULTUREL											
29-sept.-21	Cult 1	Responsable du service culturel	20h	Cult	B	Assistant de conservation Assistant de conservation principal de 2ème classe Assistant de conservation principal de 1ère classe Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	Titulaire			
5-juil.-18	Cult 2	Charge-e des actions culturelles	35h	Cult	C	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Titulaire			
DIVISION MÉDIATHÈQUE											
29-sept.-21	Cult 5	Responsable de la bibliothèque	35h	Cult	C	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe Assistant de conservation Assistant de conservation principal 2ème classe	Adjoint du patrimoine	Titulaire			
5-juil.-18	Cult 3	Agent-e de bibliothèque	35h	Cult	C	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Titulaire			
20-mai-21	Cult 6		35h	Cult	C	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Adjoint du patrimoine	Titulaire			
29-sept.-22	Cult 7		35h	Cult	C	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Adjoint du patrimoine	Titulaire			



DIVISION ECOLE DE MUSIQUE											
Date	Poste	Description	Horaires	Cult	Grade	Titulaire	Statut	Titulaire	Statut	Titulaire	Statut
5-juil.-18	MUS 1	Musicien.ne intervenant dans les écoles et enseignante de violon et d'éveil musical	13h*	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Titulaire				
10-mars-22	MUS 2	Enseignante de guitare	9h*	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Titulaire				
5-juil.-18	MUS 3	Enseignante de chant et de piano	5h*	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Titulaire				
5-juil.-18	MUS 4	Musicien.ne intervenant dans les écoles et enseignante de formation musicale	18h*	cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Titulaire				
7-mars-19	MUS 5	Enseignante de trompette, de trombone et encadrante d'orchestre et d'atelier	8h*	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Titulaire				
7-mars-19	MUS 6	Enseignante de clarinette, de saxophone, de formation musicale et encadrante d'orchestre	4,75h*	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Titulaire				
20-mai-21	MUS 8	Professeur de danse	13h	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Titulaire				
29-sept.-21	MUS 9	Enseignante de flute traversière	4h*	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Non Titulaire Art 3-2				
29-sept.-21	MUS 10	Enseignante de piano et direction d'une chorale	9,25h*	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	CDI				
29-sept.-21	MUS 11	Enseignante intervenant en milieu scolaire	5,25h*	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Non Titulaire Art 3-2				
29-sept.-21	MUS 12	Enseignante de batterie	11h*	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Non Titulaire Art 3-2				



**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**


**VOTES : 29 pour**

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,  
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,  
MYLENE COLOMBET



Le Maire,  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**N° DEL2022\_07\_12**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**3 Pouvoirs :**

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 novembre 2022

**OBJET** : PERSONNEL ET CONCERTATION – ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a mis en place la possibilité ou l'obligation d'une médiation préalable avant certaines procédures que les employeurs publics peuvent connaître avec leurs agents. Les centres de gestions sont habilités pour réaliser ces médiations dans les domaines suivants :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
- Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins couteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 56 a fixé les tarifs comme suit :

Type de médiation	Tarif
Médiation préalable obligatoire	Forfait de 500 € la médiation correspondant à une mission de 8 heures. En cas de dépassement de ce forfait de 8 heures, application d'un coût horaire de 50 € de l'heure
Médiation à l'initiative du juge	Collectivités affiliées : 89 €/heure Collectivités non affiliées : 130 €/heure
Médiation à l'initiative des parties	Collectivités affiliées : 89 €/heure Collectivités non affiliées : 130 €/heure

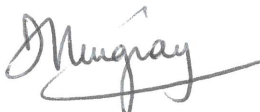
**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR LES 3 TYPES DE MEDIATION. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 29 pour**

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,  
DIANE HINGRAY

LE SECRETAIRE,  
MYLENE COLOMBET





Le Maire,  
 - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**N° DEL2022\_07\_13**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**3 Pouvoirs :**

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 novembre 2022

**OBJET** : PERSONNEL ET CONCERTATION – ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 (fixant les droits et obligations des fonctionnaires) qui prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes ;
- Protection et accompagnement des victimes ;
- Sanction des auteurs ;
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique ; pour offrir des garanties identiques ;
- Exemplarité des employeurs publics.

Le décret n°2020-256 d'application prévu pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics :

- 1 - Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
- 2 - Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- 3 - Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Les employeurs territoriaux affiliés et non affiliés du Morbihan peuvent confier cette mission par convention au CDG 56, conformément aux dispositions de l'article 26-2 dans la loi 84-53.

Le dispositif proposé par le Centre de Gestion du Morbihan est présenté dans la convention jointe en annexe.

A noter que le déploiement est assuré dans le cadre d'une relation partenariale du Centre de Gestion avec les associations France Victime 56 et Accès au Droit Nord Morbihan et nécessite une participation financière de la collectivité proportionnée à l'effectif présent dans la collectivité au 01 Janvier de l'année N :

Effectif des collectivités	Tarif adhésion annuel collectivité territoriale	Tarif adhésion annuel établissement Etat
1 à 2 agents	30 €	50 €
3 à 9 agents	60 €	100 €
10 à 30 agents	180 €	290 €
31 à 50 agents	300 €	480 €
51 à 100 agents	420 €	680 €
101 à 250 agents	600 €	970 €
250 agents et +	1 200 €	1 950 €

Pour Pluvigner, la cotisation sera de 600 €.

2022/

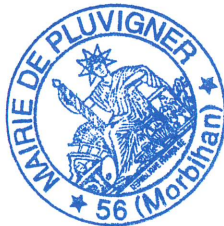
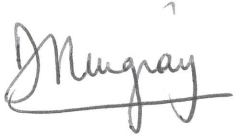
**VOTE : A L'UNANIMITE ET APRES AVIS FAVORABLE DU COMITE TECHNIQUE EN DATE DU 13/12/2021, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, :**

- LA CONVENTION D'ADHESION A INTERVENIR EN APPLICATION DE L'ARTICLE 26-2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 AVEC LE CDG56 ET AUTORISE LA MAIRE A LA SIGNER AINSI QUE SES AVENANTS, LE CAS ECHEANT (ANNEXE DEL2022\_07\_13) ;
- LE PAIEMENT D'UNE ADHESION ANNUELLE D'UN MONTANT DE 600 EUROS CALCULE COMPTE TENU DE SES EFFECTIFS QUI COMPTENT 130 AGENTS.

**VOTES : 29 pour**

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,  
DIANE HINGRAY



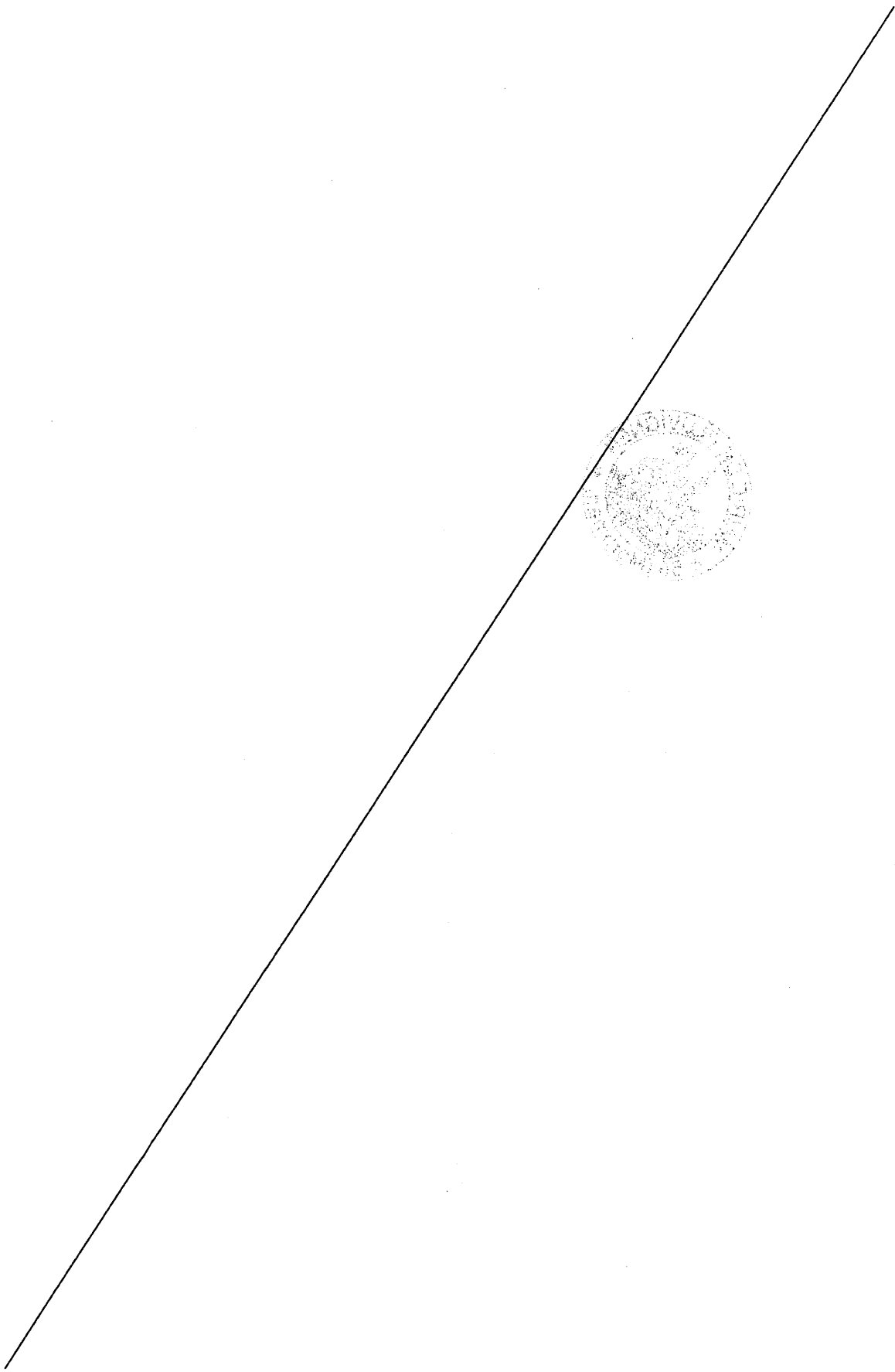
LE SECRETAIRE,  
MYLENE COLOMBET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022  
Reçu en préfecture le 07/12/2022  
Affiché le **07/12/2022**  
ID : 056-215601774-20221117-DEL2022\_07\_13-DE





2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**N° DEL2022\_07\_14**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**3 Pouvoirs :**

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 novembre 2022

**OBJET** : AFFAIRES SCOLAIRES JEUNESSE – ÉVOLUTION DES TARIFS 2023

Afin de prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement des services et de l'augmentation de la composante liée au personnel, la commission jeunesse, qui s'est réunie le 6 octobre dernier, a proposé d'augmenter les tarifs en faisant en sorte que les différents surcoûts soient partagés entre la collectivité et les familles.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022\_07\_14-DE

Garderie périscolaire	
	2023
Le quart d'heure	0.56 €
Tout quart d'heure commencé est dû.	

Restauration scolaire	
	2023
Enfant	3.75 €
Enfant repas non réservé	7.50 €
Adulte	8.80 €
Enfant présentant un PAI médical si le repas est fourni par les parents	Gratuité de l'accompagnement
Enfant extérieur	4.30 €

Accueils de loisirs Mercredi et Petites vacances			
		2023	
Quotient familial : <u>Revenu fiscal de référence</u> nombre de parts		Tarif à la journée avec repas	Tarif à la 1/2 journée
1	Entre 0 et 5400	10,85 €	5,21 €
2	Entre 5401 et 9000	12,91 €	6,90 €
3	Entre 9001 et 10800	14,31 €	6,85 €
4	10801 et plus	15,61 €	7,50 €
	Extérieurs	17,61 €	8,50 €

Les enfants souhaitant s'inscrire à la 1/2 journée peuvent se restaurer pour un tarif complémentaire de 3,75 €.

Pour les 11-17 ans (uniquement petites vacances) :

Tarif selon activités en appliquant le barème suivant :

Tranche 1 : - 12% par rapport au tarif normal

Tranche 2 : tarif indiqué

Tranche 3 : tarif indiqué + 10 %

Tranche 4 : tarif indiqué + 18 %

2022/

Accueils de loisirs Eté			
		2023	
Quotient familial : Revenu fiscal de référence nombre de parts		Tarif à la journée avec repas	Tarif à la 1/2 journée
1	Entre 0 et 5400	11,21 €	5,45 €
2	Entre 5401 et 9000	13,71 €	6,67 €
3	Entre 9001 et 10800	15,21 €	7,40 €
4	10801 et plus	16,01 €	7,78 €
5	Extérieurs	18,01 €	8,78 €

Minis séjours et Séjours ados été			
		2023	
		Minis séjours	Séjours ados
QF*		4 jours	5 jours
1		104,00 €	130,00 €
2		114,00 €	140,00 €
3		124,00 €	150,00 €
4		139,00 €	165,00 €
Ext		174,00 €	200,00 €
Participation CAF		36,00 €	45,00 €

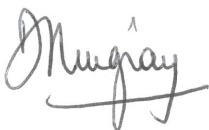
**VOTE : APRES DELIBERATION, A 27 POUR ET 2 CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TARIFS 2023.  
 MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 27 pour – 2 contre**

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,  
 DIANE HINGRAY

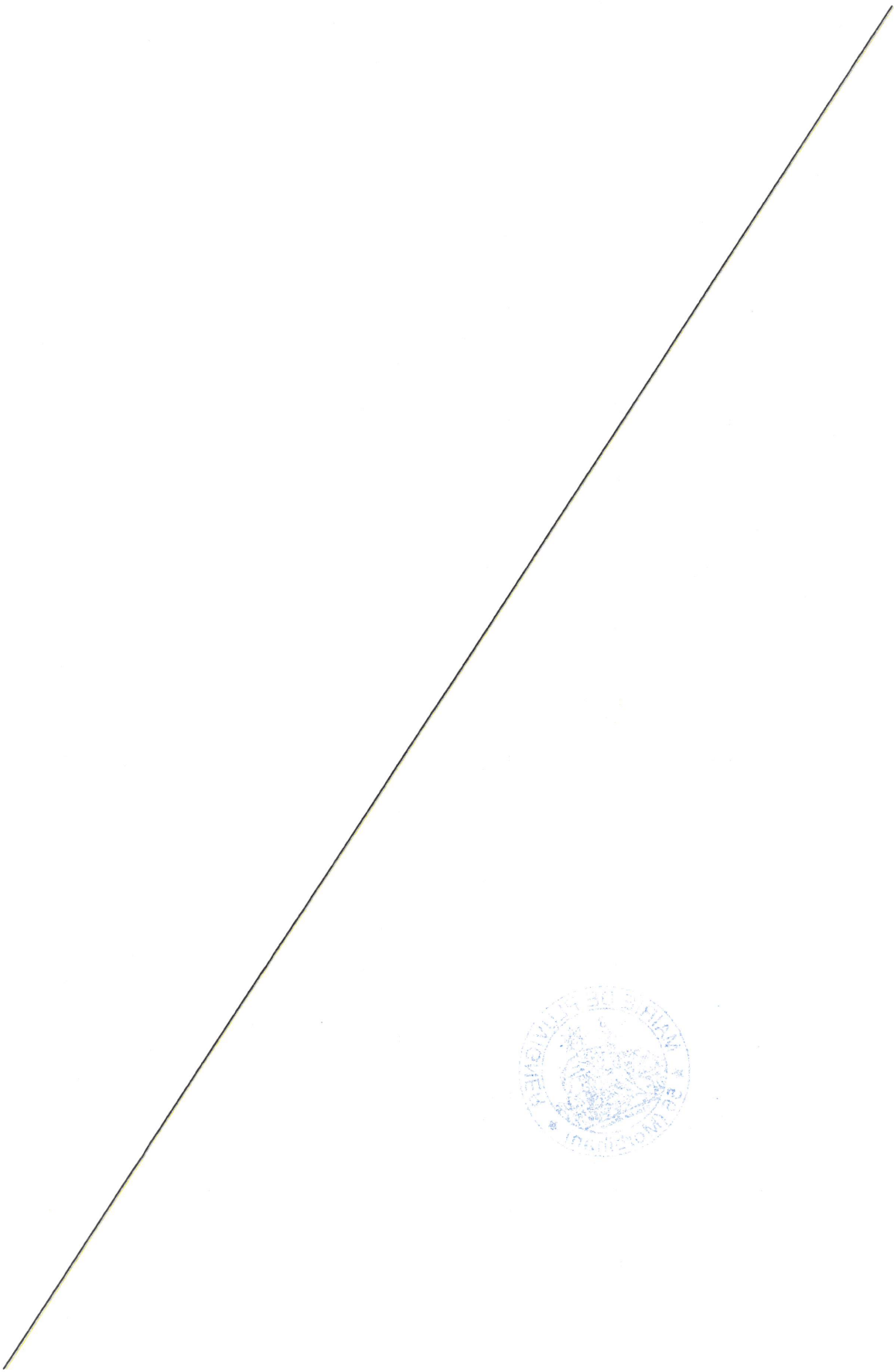
LE SECRETAIRE,  
 MYLENE COLOMBET





Le Maire,  
 - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
 devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte –  
 CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le  
 représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022  
Reçu en préfecture le 01/12/2022  
Affiché le **01/12/2022**  
ID : 056-215601774-20221117-DEL2022\_07\_14-DE



2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

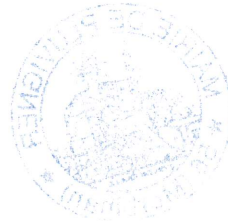
**N° DEL2022\_07\_15**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**3 Pouvoirs :**

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 novembre 2022

**OBJET : AFFAIRES SOCIALES – SUBVENTION AU CCAS POUR LA PRISE EN CHARGE DU RIFSEEP SUR L'ANNEE 2022**

Lors de la mise en place de la part variable du RIFSEEP pour les agents de la commune, une symétrie avait été mise en place pour les agents du CCAS.

Le financement de cette part supplémentaire ne pouvant être assumée par le CCAS et n'étant prise en charge par les autres financeurs, c'est la commune qui l'assume.

Afin de respecter le même traitement des agents du CCAS et de la commune, une subvention de 30 642 € (31 153 € en 2021) doit être envisagée. Ce montant couvre la part supplémentaire et les charges.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

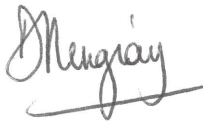
ID : 056-215601774-20221117-DEL2022\_07\_15-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE SUBVENTION DE 30 642 € AU CCAS. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 29 pour**

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,  
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,  
MYLENE COLOMBET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**N° DEL2022\_07\_16**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEI Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**3 Pouvoirs :**

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

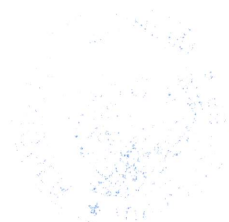
Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 novembre 2022

**OBJET** : URBANISME – CREATION D'UNE SERVITUDE RUE DU TANIN

Afin de pouvoir urbaniser un fond de parcelle au Tanin, un accès a été demandé rue du Tanin nécessitant la création d'une servitude de passage selon le plan suivant :

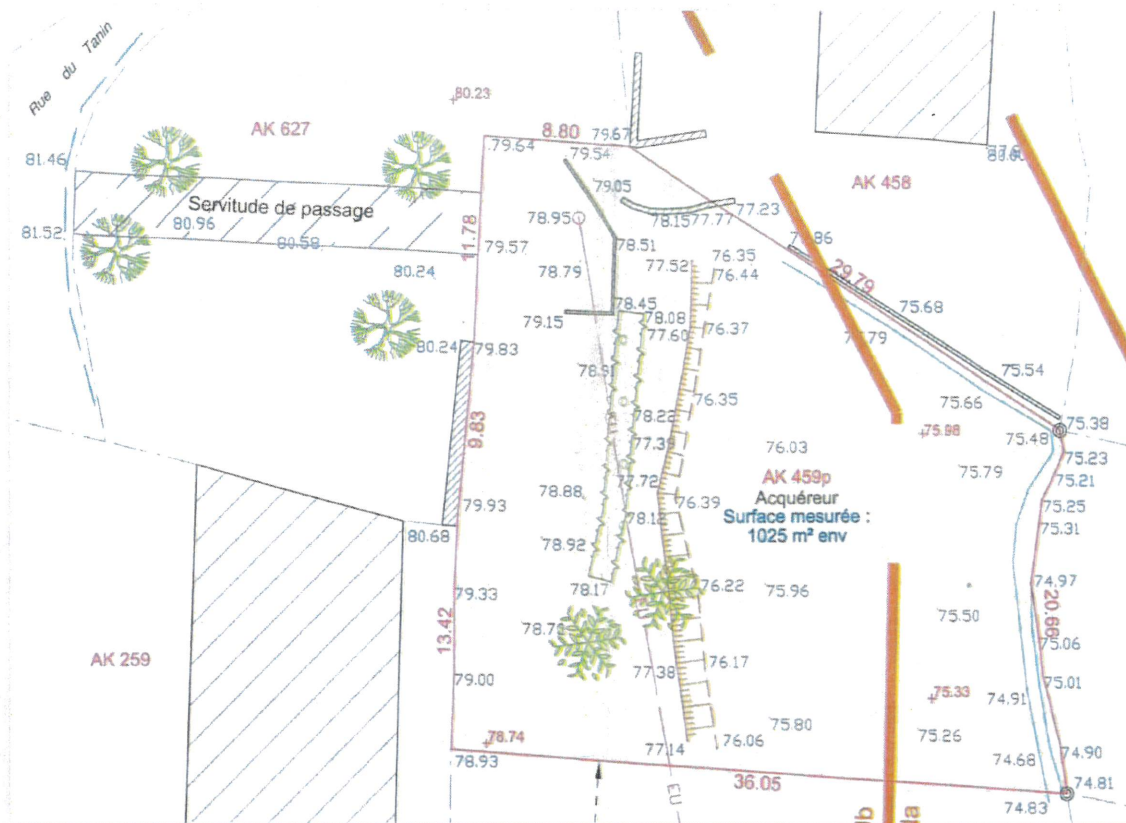


Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le 01/12/2022

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022\_07\_16-DE



La prise en charge des frais de géomètre et d'acte reposera sur le riverain qui réalisera l'accès à ses frais.

Cet accès sera réalisé par une couche d'empierrement et une couche de stabilisé pour une insertion esthétique dans le site.

Les travaux seront validés par les services techniques et le riverain en assurera l'entretien et la réfection.

**VOTE : APRES DELIBERATION, A 28 POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA CREATION DE CETTE SERVITUDE. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 28 pour – 1 abstention**

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,  
DIANE HINGRAY

LE SECRETAIRE,  
MYLENE COLOMBET





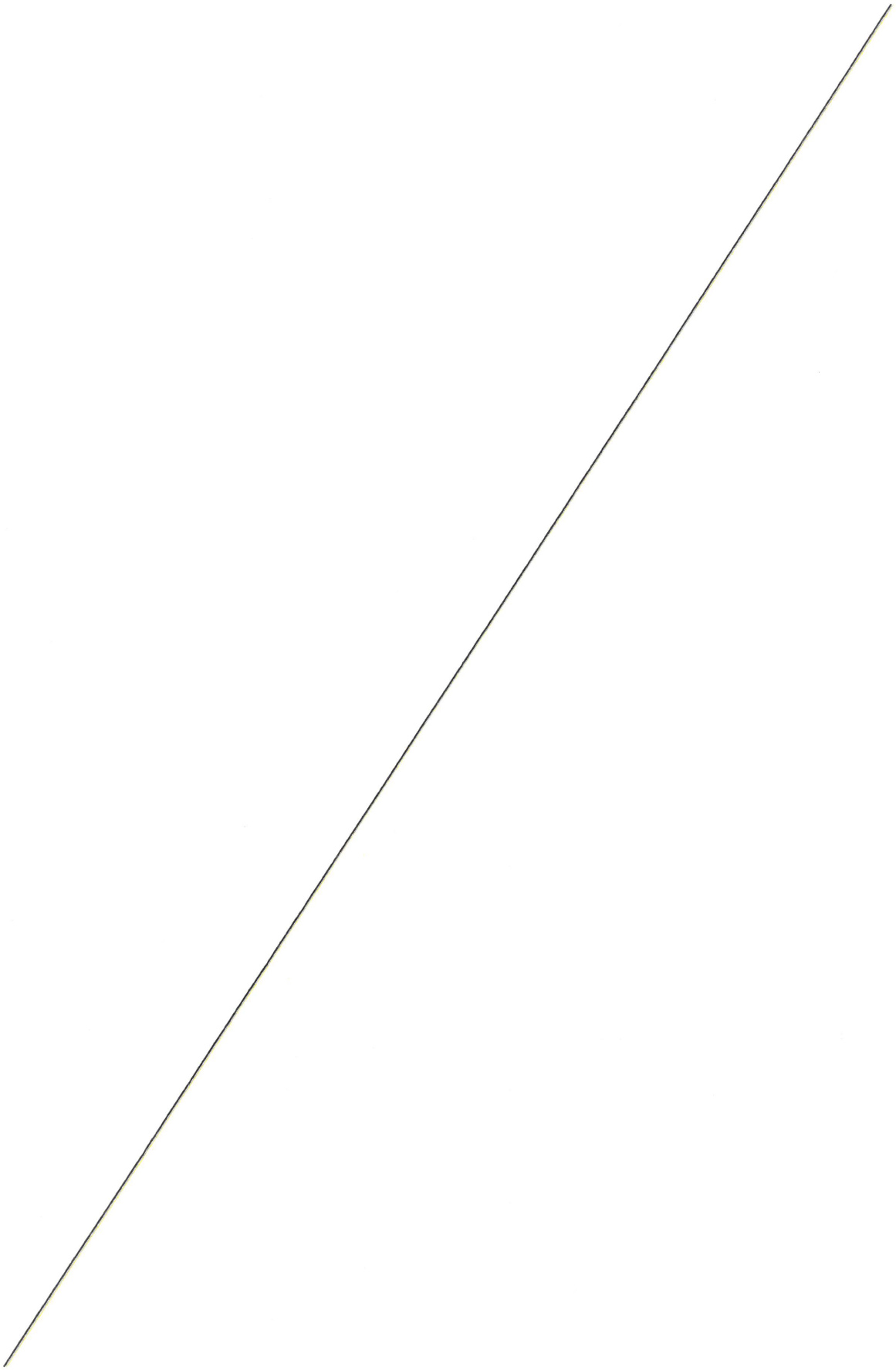
Envoyé en préfecture le 01/12/2022  
Reçu en préfecture le 01/12/2022  
Affiché le **01/12/2022**  
ID : 056-215601774-20221117-DEL2022\_07\_16-DE

2022/

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022  
Reçu en préfecture le 01/12/2022  
Affiché le **01/12/2022**  
ID : 056-215601774-20221117-DEL2022\_07\_16-DE



2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**N° DEL2022\_07\_17**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**3 Pouvoirs :**

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETARE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

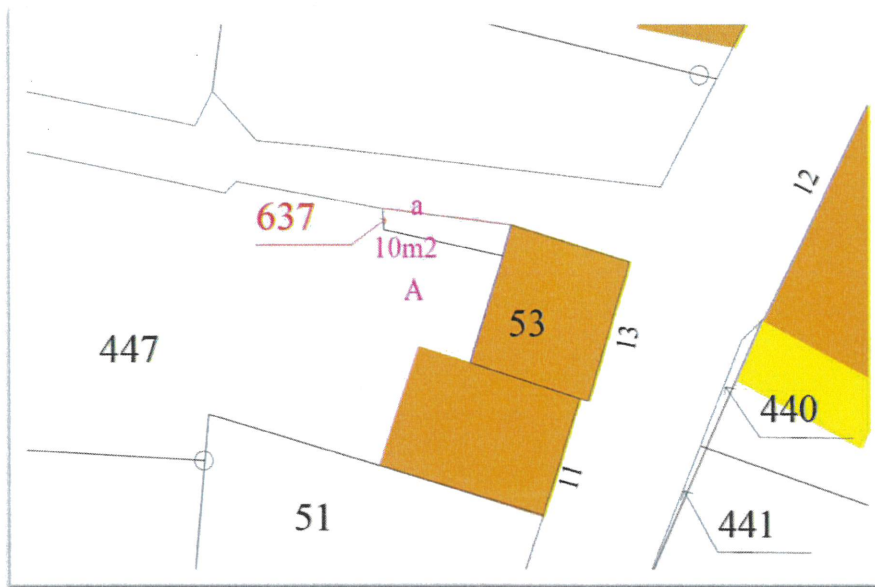
**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 novembre 2022

**OBJET** : URBANISME – VENTE D'UN TERRAIN IMPASSE DE LA CROIX ROUGE

Un terrain situé impasse de la croix rouge avait été déclassé en vue d'une cession au riverain. Il a été borné et il est possible de le céder.

La nouvelle parcelle mesure 10 m<sup>2</sup> pour un prix de 50 €.





**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'avis des Domaines en date du 05 octobre 2022 ;  
Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **VU L'ESTIMATION DES DOMAINES EN DATE DU 05 OCTOBRE 2022 (ANNEXE DEL2022\_07\_17) ;**

**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE LA CESSION DE LA PARCELLE AI N°637 D'UNE SUPERFICIE DE 10 M<sup>2</sup> POUR UN MONTANT DE 50 € ;**
- **DIT QUE LES FRAIS AFFECTES A CETTE CESSION SONT A LA CHARGE DE M. DOMINGO, QUI SE PORTE ACQUEREUR DE LA PARCELLE ;**
- **AUTORISE MME LA MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.**

**VOTES : 29 pour**

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,  
DIANE HINGRAY

LE SECRETAIRE,  
MYLENE COLOMBET



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022\_07\_17-DE

**2022/**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022\_07\_17-DE

